

**DÉCLARATION DE** YVAN RICORDEAU, SECRÉTAIRE NATIONAL DE LA CFDT

N°49 23 JUIN 2020

**AGIR POUR TOUS** 

## **ACCORD SUR LE NUMERIQUE EN EUROPE**

## Une avancée à concrétiser par le dialogue social national

Le 22 Juin 2020, a été signé à Bruxelles l'accord-cadre des partenaires sociaux européens sur la numérisation. La Confédération européenne des syndicats, BusinessEurope, l'organisation des entreprises européennes, l'association des petites et moyennes entreprises SME, ainsi que celle représentant les services publics, se sont engagées dans cet accord qui devrait présider à la réussite de la transformation numérique de l'économie européenne et gérer ses importantes implications pour les marchés du travail, le monde du travail et la société en général.

La CFDT représentait les travailleurs français dans la délégation européenne. Avec les syndicats européens, elle s'est impliquée largement dans cette négociation et salue l'avancée que représente l'accord.

Ce texte unanime promeut les négociations entre syndicats et employeurs dans chaque pays de l'UE sur les enjeux des transformations numériques telles que les modalités de connexion et de déconnexion, l'intelligence artificielle et la gouvernance des données qui l'alimentent, l'évolution des compétences et des emplois, l'utilisation des outils numériques et la charge de travail. L'accord met l'accent sur l'évolution des emplois et sur la nécessité de la mise à jour des compétences de travailleurs au moyen d'un fort investissement dans la formation professionnelle.

Face à la crise sanitaire de la COVID 19 qui a généralisé en Europe le télétravail contraint, jamais les questions de la sécurité et de la gestion des données, de l'utilisation des outils numériques, des conditions de travail n'ont nécessité à ce point d'être régulées en France et en Europe et négociées dans les branches et sur les lieux de travail.

La CFDT sera active avec la Confédération syndicale européenne pour que cet accord cadre soit adapté, par la négociation, en France comme dans les pays de l'Union européenne.

Si les changements profonds induits par la numérisation, se traduisent par de meilleures conditions de travail et des perspectives professionnelles, cet accord représentera une véritable avancée pour les travailleurs européens.

SERVICE DE PRESSE

TÉL: 01 42 03 80 12 presse@cfdt.fr

**DOMINIQUE PRIMAULT** Attaché de Presse

VALÉRIE MALET Assistante





CFDT